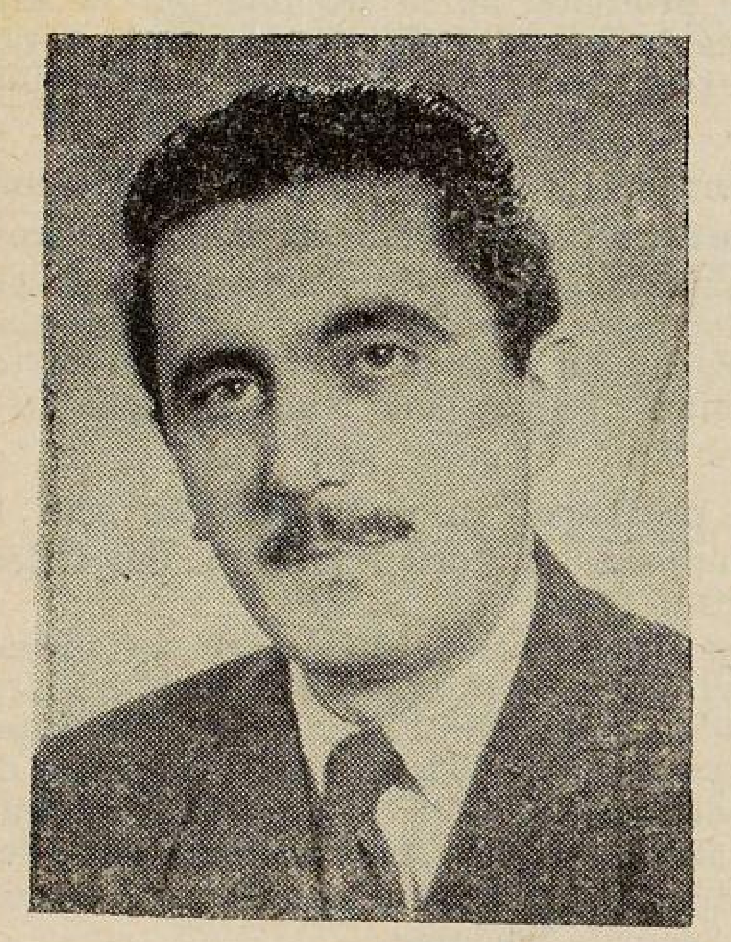
ÉLECTIONS LEGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958

PREMIERE CIRCONSCRIPTION DE L'ARIEGE

Union pour la Nouvelle République



JEAN PONSOLLE

Docteur en Droit
Docteur es-Lettres de l'Université de Toulouse
Secrétaire d'Ambassade

Suppléant : **Élie DELGENDRE**
Maire d'Arignac
Forces Françaises Libres

ÉLECTRICES, ÉLECTEURS DE L'ARIÈGE,

Au référendum du 28 septembre, vous avez, par un vote massif, approuvé les institutions de la *Nouvelle République*, que vous présentait le gouvernement du *Général de Gaulle*.

Mais l'œuvre entreprise par le *Général de Gaulle* est loin d'être terminée. Pour qu'elle soit menée à bien, il faut que les nouvelles institutions fonctionnent avec un *esprit nouveau* et des *hommes nouveaux*.

Les hommes de l'ancien système qui ont attendu jusqu'à la veille de la catastrophe pour laisser la place au *Général de Gaulle* ne méritent plus votre confiance.

Au sein de l'*Union pour la Nouvelle République*, à côté d'hommes aussi divers que Michel Debré, ministre de la Justice, Edmond Michelet, ministre des Anciens Combattants, Jacques Soustelle, Ministre de l'Information, se sont regroupés les fidèles compagnons qui avaient répondu à l'appel du 18 juin 1940, tous ceux qui, sans défaillance, n'ont cessé de réclamer le retour au pouvoir du Chef de la Résistance, libérateur du territoire.

Dans sa conférence de presse du 23 octobre le Général de Gaulle les a ainsi désignés : « . . . . *ceux qui m'ont toujours montré un amical dévouement à travers toutes les vicissitudes* ».

Vous ferez confiance à ces hommes.

Vous les enverrez siéger à l'Assemblée Nationale.

— *Parce qu'ils ont vu clair,* quand tous les autres s'entêtaient dans leurs solutions à courte vue et leurs combinaisons de couloir ;

— *Parce qu'ils ont eu raison,* en annonçant que le retour du *Général de Gaulle* à la tête des affaires de la France et le changement de Constitution étaient la condition du redressement national ;

— *Parce qu'ils représentent l'avenir,* la rupture définitive avec un passé de honte et de désastre, la garantie d'une France nouvelle, unie, pacifiée, respectée, prospère, centre d'une Communauté fraternelle de 85 millions d'hommes libres.

ATTENTION !

Le *Général de Gaulle* a mis en garde les futurs parlementaires contre la tentation de déborder les limites du rôle dévolu aux Assemblées. Il a demandé à celles-ci :

— De remplir d'une manière objective leurs fonctions législatives ;

— De s'abstenir des surenchères, des prétentions, des agitations partisanes dont trop souvent l'exemple fut donné.

« Alors, *a-t-il dit,* les pouvoirs de l'Etat fonctionneront dans l'équilibre, la stabilité, l'efficacité et la « nation s'intéressera aux libres débats de ses représentants ».

Les hommes du système voudraient en revenir aux erreurs d'hier. Ils risquent de jeter la République dans une crise nouvelle d'où sortiraient l'anarchie ou la dictature.

Les candidats de *l'Union pour la Nouvelle République* auront les yeux fixés sur *demain.* Respectueux du rôle que leur assigne la Constitution, ils soutiendront l'action nationale du *Général de Gaulle* pour le redressement de la France.

T. S. V. P.

Ce redressement doit se concrétiser par :

1°. — Le rétablissement de **la paix en Algérie** et l'adoption d'une « solution ayant pour base la personnalité courageuse de l'Algérie et son association étroite avec la Métropole Française », suivant les termes précisés par le Général de Gaulle dans le discours de Constantine du 3 octobre et la conférence de presse du 23 octobre.

2°. — **L'organisation des pays d'outre-mer** au sein de la Communauté née du référendum, de manière à lui conférer le prestige et l'attrait qui détourneront l'Afrique du neutralisme et permettront sa mise en valeur pour le profit de tous les peuples unis à la France.

3°. — La poursuite de la **réforme de l'Etat** par la réorganisation des administrations centrales, le regroupement régional des services techniques, l'ouverture de bureaux de contacts communs à toutes les administrations pour faciliter leurs rapports avec le public.

La réforme de la justice rendue à la gratuité et réorganisée par une simplification de la procédure.

4°. — La simplification du jeu des **partis politiques** par le regroupement des grandes tendances nationales et l'application stricte des dispositions de la Constitution obligeant les formations politiques à respecter la souveraineté nationale et les principes démocratiques.

5°. — Une **politique étrangère** faisant de la France, au sein de ses alliances traditionnelles, un « partenaire à part entière », dont l'indépendance sera respectée et qui poursuivra autour d'elle la construction de l'Europe.

6°. — Une **politique hardie d'expansion économique** comportant :

- le développement prioritaire des ressources modernes d'énergie (pétrole, atome) ;
- l'aménagement du territoire, gage du plein emploi des ressources et de la renaissance pour les régions sous-équipées ;
- la modernisation de l'agriculture par l'aide aux investissements ; la garantie du revenu agricole et la stabilité des produits alimentaires par l'organisation des marchés ;
- l'amélioration des circuits commerciaux de distribution et la possibilité offerte aux petits commerçants de s'organiser de manière compétitive ;
- le développement du tourisme.

7°. — Une **politique financière et monétaire saine**, impliquant :

- un équilibre strict du budget ordinaire ;
- la débudgétisation des investissements ;
- une révision de la politique des subventions économiques et du crédit ;
- une discipline sévère de l'émission monétaire préparant le retour à la convertibilité du franc et au libre transfert des capitaux ;
- une réforme profonde de la fiscalité par la suppression des taxes de faible rendement et des régimes d'exception et l'établissement de la justice fiscale.

8°. — Un effort décidé en faveur de la **construction de logements**, notamment de logements populaires à usage locatif, la rationalisation des méthodes de construction, la lutte contre la spéculation des terrains à bâtir, qui devront permettre de porter à 400.000 le nombre de logements construits par an à partir de 1960.

9°. — Une **politique sociale** inspirée par la justice et l'humanisme et s'orientant vers des objectifs précis qui sont :

- la promotion des salariés, aussi bien au niveau de l'entreprise par le rôle accru donné aux travailleurs qu'au niveau de l'Etat par la participation des syndicats à l'élaboration, au sein du Conseil Economique, doté de pouvoirs accrus, d'une véritable politique économique nationale ;
- la gestion stricte des deniers confiés par les salariés à la Sécurité Sociale ;
- l'organisation plus simple et plus humaine des rapports entre l'Administration et les assurés ;
- le développement des diverses prestations, notamment de l'assurance « vieillesse », lié à l'essor de la production ;
- l'aide massive à la Jeunesse suivant un « Plan quinquennal de la Jeunesse » créant notamment des Maisons de Jeunes, véritables foyers de culture (bibliothèques, discothèques, laboratoires, terrains de sports, etc.) et assurant, une fois l'éducation achevée, l'emploi et le logement particulièrement par la mise au point du plan de salaire garanti, préconisé par le Général de Gaulle.

10°. — Des réformes nombreuses dans le domaine **de l'enseignement** pour, en respectant le pluralisme traditionnel, redonner à l'éducation civique sa place dans les programmes ; développer l'enseignement technique et en faciliter l'accès sur titres à de nombreux candidats ; ouvrir l'accès de l'enseignement supérieur aux jeunes issus des milieux ouvriers et paysans.

Le 23 novembre, **pour une France plus jeune, plus dynamique, plus prospère, plus humaine,**

ELECTRICES, ELECTEURS de l'Ariège, retrouvez-vous dans l'union de la Résistance, votez pour ceux qui ont toujours soutenu de Gaulle depuis le 18 juin 1940,

Votez : Union pour la Nouvelle République,

Votez : Jean PONSOLLE

ELIE DELGENDRE

VU : Le Candidat.

Imp. Farré & Fils. Foix.